

la traduction de la résolution de l'ONU E / HLPF / 2015/2

La transparence, la responsabilité et la participation

Introduction

Pour que les objectifs de développement durable puissent atteindre leur but qui est de créer une véritable transformation, le cadre de suivi et de mise en œuvre, du niveau local et niveau global, doit être centré sur les peuples, inclusif, transparent et participatif.

Un cadre de responsabilité a la capacité de transcender les faiblesses liées au suivi et à la responsabilité des objectifs du Millénaire pour le développement (les OMD) et d’améliorer la crédibilité, l’appropriation et l’efficacité du programme pour l’après-2015. Le processus de consultation extensif entrepris par les Nations Unies au niveau mondial et national a influé sur la conceptualisation des objectifs de développement durable ainsi que sur les échanges relatifs à ceux-ci, et offre une base solide pour un cadre de responsabilité transparent et participatif en ce qui concerne les objectifs de développement durable.

Les enseignements tirés du cadre des OMD ont mis en lumière la nécessité d’un cadre de responsabilité suffisamment efficace pour s’assurer que la responsabilité des États et autres responsables est engagée. Alors que les expériences diffèrent en fonction du pays, les processus de suivi et d’examen nationaux ne sont pas utilisés systématiquement pour encourager et rechercher activement les contributions, les avis ou l’influence des personnes vivant dans la pauvreté, y compris les enfants et les groupes marginalisés. Le Secrétaire général a fait remarquer que l’absence de la responsabilité justifie en partie les lacunes observées dans la réalisation des OMD[[1]](#footnote-1).

Cela met brièvement en lumière les raisons pour lesquelles les principes de la transparence, de la responsabilité et de la participation sont fondamentaux pour un examen et un suivi effectifs après 2015, et propose des recommandations sur la manière dont ces principes peuvent être intégrés dans un système de responsabilité cohérent au niveau local, national, régional et international.

Responsabilité

La responsabilité n’est pas pareille que le « contrôle », le « suivi » ou « l’examen » bien que ceux-ci soient tous des composantes importantes dans l’accomplissement de la responsabilité. La responsabilité, en plus de la transparence et de la participation des citoyens, préalables indispensables, ont des fonctions préventives et correctives avec trois éléments constituants, à savoir la responsabilité, l’obligation de rendre des comptes et l’applicabilité[[2]](#footnote-2).

a) La responsabilité : le programme définitif pour l’après-2015 doit préciser clairement qui est responsable de quoi, afin que les actions des responsables et les progrès de manière général soient évalués dans la transparence. Les indicateurs mondiaux et nationaux[[3]](#footnote-3) qui illustrent dans les faits l’ambition des objectifs spécifiques (qui sont définis après des consultations élargies et inclusives avec des organisations nationales et statistiques, la société civile et autres experts) en constituent l’un des éléments importants.

b) L’obligation de rendre des comptes Le programme pour l’après-2015 doit proposer plusieurs forums et canaux en vue de l’examen, du dialogue et des échanges entre tous les acteurs et les parties prenantes impliqués, au sein desquels les personnes responsables de la mise en œuvre du programme fournissent des informations sur les progrès qu’elles ont accomplis, ainsi que sur leurs difficultés et choix. Si les personnes responsables de la mise en œuvre du programme doivent rendre des comptes à ses « bénéficiaires », des opportunités et mécanismes formels visant à faciliter les échanges publics et la participation doivent être mis en place à l’échelle de l’administration publique et des informations pertinentes et à jour doivent être accessibles de manière proactive, transparente, comparable et compréhensible. Chaque citoyen, communauté et organisation doit pouvoir collecter librement des données et informations, et exercer ses droits à la liberté de réunion et d’association pacifiques.

c) L’applicabilité Les objectifs de développement durable ne seront pas contraignants certes; toutefois, il est nécessaire d’avoir des garanties et des mesures d’incitation qui permettent de s’assurer que la mise en œuvre suivra le discours. La composante « suivi et examen » du programme final pour l’après-2015 doit prévoir des mesures d’incitation réelles permettant aux États de tenir leurs promesses et de suivre la réalisation, identifier des processus et mécanismes concrets permettant d’examiner les progrès accomplis et les défis et indiquer la nécessité des mesures correctives en cas de problèmes.

Niveaux de responsabilité

La principale relation de responsabilité est celle qui existe entre un État et son peuple. Par conséquent, le cadre de responsabilité pour l’après-2015 doit être ancré dans les processus de responsabilité nationaux inclusifs et fondé sur une collecte et un suivi efficaces et participatifs des données, y compris des données générées par les citoyens. Il existe également des opportunités très importantes de renforcement de la responsabilité au niveau régional et mondial.

Outre les efforts entrepris au niveau national, la mise en place de dispositifs efficaces pour les processus d’examen et de responsabilité au plan international permettra de :

a) Avoir une vue plus large des progrès et des tendances, et d’aborder quelques-uns des obstacles et difficultés beaucoup plus systémiques et transfrontaliers;

b) Échanger les expériences entre les pays;

c) Passer à un niveau supérieur de la responsabilité entre le peuple et l’État, ce qui permettra notamment d’améliorer la participation inclusive des groupes ignorés et victimes de discriminations sur la base de l’origine telle que la classe sociale, la race, les minorités religieuses et autres formes de discrimination, et de renforcer la responsabilité mutuelle entre les États relative à leurs différentes obligations concernant le respect de leurs engagements.

Les processus au niveau mondial doivent s’inspirer des avis, des résultats et des informations provenant de l’environnement local et national, y compris des rapports et des données de la société civile et des communautés.

Toutefois, les États ne sont pas les seuls responsables dans le contexte de l’après-2015. Le champ d’application et la mission des processus d’examen et de responsabilité convenus doivent également être de contrôler l’impact et les actions d’autres acteurs, y compris le secteur privé, les partenariats public-privé, les institutions financières internationales, les organismes des Nations Unies et la société civile. Le cadre de suivi et d’examen du programme pour l’après-2015 doit par exemple examiner la contribution du secteur privé aux objectifs de développement durable et à la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme. Un tel suivi et examen pourrait compléter le suivi des mesures spécifiques sur la responsabilité du secteur privé incluses dans le programme pour l’après-2015.

Le cadre d’examen ne doit pas uniquement se limiter au contrôle et suivi des progrès accomplis en matière de réalisation des objectifs de développement durable, mais s’étendre également au suivi des moyens de mise en œuvre, tel que présenté dans la résolution 67/290 de l’Assemblée général relative à la création du Forum politique de haut niveau. Si nous voulons garantir un programme pour l’après-2015 véritablement transformateur, nous devons tirer les enseignements des OMD, qui comprennent uniquement des engagements limités conformément à l’objectif 8. Cela implique également un suivi des engagements pris dans le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, ainsi que les moyens de mise en œuvre des objectifs spécifiques énumérés dans chaque objectif de développement durable et sous l’objectif 7.

Pour cela, il faudra veiller à équilibrer les diverses responsabilités et capacités des pays développés et en développement en ce qui concerne le financement du programme, de même que les engagements universels de renforcer un environnement favorable au développement durable. Par conséquent, l’examen pour l’après-2015 au niveau mondial doit pouvoir évaluer les progrès accomplis, les lacunes et les obstacles en ce qui concerne l’objectif 17 et d’autres moyens de mise en œuvre des objectifs spécifiques, l’état global du partenariat mondial et la contribution de chaque pays et organisation multinationale, ainsi que l’impact de la « cohérence des politiques » et des « pays » sur le développement durable au-delà de leurs frontières (par exemple, à travers la fiscalité, l’aide publique au développement, les échanges commerciaux et les politiques environnementales).

Le Forum politique de haut niveau est destiné à devenir la plateforme mondiale pour le suivi et l’examen post-2015, en jouant le rôle de cadre général réunissant les différents aspects de la responsabilité pour l’après-2015. Il doit examiner les progrès accomplis au niveau national et régional, proposer des recommandations sur la manière de surmonter les défis et résoudre les lacunes, encourager les mesures visant à résoudre les lacunes dans la mise en œuvre et faciliter l’échange d’expériences afin de garantir la transparence et la participation dans toutes ses actions. Conformément à sa mission d’après la résolution 67/290 de l’Assemblée générale, il doit également faciliter l’engagement et la participation de la société civile. Il doit également impliquer la société civile pour qu’elle aide les pouvoirs publics à combler les lacunes dans la mise en œuvre, le suivi, la production et le contrôle des données, et sur bien d’autres sujets (à la fois au niveau mondial et national). Si la participation des citoyens n’est pas ancrée dans le mécanisme d’examen du Forum politique de haut niveau, nous nous exposons à un risque réel de répéter les échecs des processus de suivi des OMD, et de laisser passer une opportunité importante de renforcer l’appropriation du programme pour l’après-2015 à tous les niveaux.

Recommandations

Il importe de créer des mécanismes et processus de responsabilité capables de surveiller tous les aspects du programme pour l’après-2015 et d’autres engagements en matière de développement interconnectés, notamment les objectifs de développement durable en question, leurs moyens de mise en œuvre et les résultats attendus de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Tous les processus doivent être transparents, inclusifs et participatifs; ils doivent rechercher et prendre en compte les avis des personnes les plus marginalisées, des personnes victimes de discrimination et des femmes, hommes et enfants défavorisés. Les différents obstacles qui empêchent les groupes et personnes exclus de participer à différents niveaux doivent être levés.

Le Forum doit renforcer les processus de suivi et d’examen efficaces et accessibles au niveau mondial, et tenir compte des contributions d’un large éventail de parties prenantes et d’autres processus d’examen, afin de permettre de mieux apprécier les progrès accomplis et les défis rencontrés. Suivant le modèle du processus d’examen périodique universel au Conseil des droits de l’homme des Nations Unies, les examens du Forum doivent se baser sur trois types de contributions :

a) Les rapports nationaux des États;

b) Les informations des entités des Nations Unies;

c) Les rapports indépendants de la société civile et d’autres acteurs non étatiques.

Ces processus et mécanismes de suivi et d’examen doivent être réguliers, bien définis et dotés de ressources suffisantes avec un secrétariat et un bureau renforcés et dédiés à cet effet, et doivent consacrer du temps, des moyens et des financements nécessaires pour suivre et examiner efficacement les progrès accomplis et les défis.

Un cadre de responsabilité pour l’après-2015 doit utiliser, exploiter et renforcer les mécanismes et institutions existants qui jouent un rôle important dans le suivi du développement, de l’environnement et des droits de l’homme. Il pourrait s’agir des conseils nationaux pour le développement durable, des parlements, des institutions nationales indépendantes de défense des droits de l’homme, des coalitions de la société civile, des organismes et comités inter-organisations des Nations Unies, des organes internationaux de surveillance des droits de l’homme et autres plateformes (multipartites) tel que le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

Les liens étroits entre le programme pour l’après-2015 et les conclusions d’Addis-Abeba sur le financement du développement permettent de renforcer efficacement le suivi et la responsabilité en matière de développement durable, en particulier pour ce qui est des moyens de mise en œuvre. À cet égard, afin d’éviter des doubles emplois et une approche « cloisonnée », une véritable harmonisation doit être assurée entre les mécanismes et processus de responsabilité post-2015 et en matière de financement du développement.

Participation

Le processus d’élaboration des objectifs de développement durable a connu une participation sans précédent de la part d’individus, d’organisations de la société civile et d’acteurs du développement durable. Des consultations, telles que celles menées à travers la plateforme « Le monde que nous voulons », ont permis à la société civile de proposer ses avis sur le programme de développement durable pour l’après-2015. Des réponses bien coordonnées de la société civile, tels que la campagne « Beyond 2015 », les grands groupes et le réseau pour la transparence, la responsabilité et la participation ont également renforcé la participation dans l’élaboration du programme pour l’après-2015.

La priorité doit également être accordée à la participation du public dans les processus d’examen et de responsabilité pour l’après-2015. Pour garantir un programme pour l’après-2015 transformateur, le processus doit être inclusif et impliquer une participation régulière et efficace à tous les niveaux, notamment des peuples les plus pauvres et les plus marginalisés. Il doit également impliquer un canal de communication directe permettant de proposer les avis au plus haut niveau de la prise de décision. La participation est l’aboutissement d’un développement à la base comme l’indique entre autres les objectifs spécifiques 5.5 et 16.7 des objectifs de développement durable, qui garantit la capacité de toutes les femmes, de tous les hommes et enfants à assurer leurs droits.

La société civile peut faciliter la participation du public et la prise en compte des voix des personnes les plus marginalisées dans des négociations. Toutefois, sans les droits à la liberté d’expression, d’association et de réunion pacifique et à l’accès à des informations garanties par la loi et dans la pratique, la société civile ne peut pas jouer son rôle. Les engagements exprimés dans les objectifs de développement durable, en particulier dans l’objectif 16 avec au cœur une gouvernance et des institutions transparentes, participatives et responsables, ne sont pas seulement essentiels dans l’appui à la mise en œuvre durable des objectifs globaux et spécifiques pour l’après-2015, mais sont également déterminants pour la mise en place d’un cadre de responsabilité qui offre des opportunités concrètes en vue de la participation de tous les citoyens, peu importe l’âge, le sexe et le groupe social.

Outre le fait d’être reconnue à l’échelle mondiale comme un droit en lui-même, la participation à la responsabilité post-2015 des personnes de tous âges, y compris des personnes les plus marginalisées et les plus vulnérables, peut aider les États à élaborer des mesures d’intervention appropriées et à allouer des ressources plus efficacement. Elle a la capacité de renforcer l’engagement citoyen et de permettre de mieux comprendre les processus de développement et démocratique, la relation et la confiance entre un État et son peuple. Elle a également la capacité de renforcer l’appropriation des objectifs de développement durable parmi la société civile et le public.

Recommandations

D’autres cadres d’examen des Nations Unies, notamment l’examen périodique universel[[4]](#footnote-4), apportent des conseils sur la manière de s’assurer que les points de vue et les recommandations de chaque citoyen, des communautés, de la société civile organisée et autres acteurs non étatiques sont pris en compte par les mécanismes de responsabilité pour le programme pour l’après-2015. Sur la base des enseignements tirés des cadres d’examen au niveau national, régional et international, la participation à l’examen du programme pour l’après-2015 doit comporter les caractéristiques suivantes :

a) Participation en personne : la participation des personnes doit être institutionnalisée à tous les niveaux :

i) Au niveau national : les consultations nationales régulières en personne entre la société civile, le secteur privé, les organisations internationales et intergouvernementales et les gouvernements nationaux permettront aux individus de proposer des avis spécifiques et d’échanger les expériences afin de promouvoir la mise en œuvre du programme pour l’après-2015. Les consultations s’achèveront avec des recommandations concrètes faites par la société civile aux gouvernements nationaux; et ces rapports de la société civile doivent également faire partie des examens à l’échelle mondiale;

ii) Au niveau régional : la responsabilité nationale peut être complétée par des échanges et un suivi au plan régional en collaboration avec les commissions régionales des Nations Unies. L’engagement de la société civile à ce niveau sera fondamental pour contribuer au partage des connaissances, à l’apprentissage et à l’identification des bonnes pratiques et pour trouver des solutions et faciliter l’assistance mutuelle;

iii) Au niveau mondial : pour mettre en œuvre entièrement les dispositions de la [résolution de l’Assemblée générale](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/67/290&Lang=E) relative au Forum politique de haut niveau, du temps doit être consacré aux organisations de la société civile (dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social) lors des réunions annuelles du Forum pour qu’elles se présentent et prennent part aux échanges interactifs, y compris à l’examen des progrès accomplis par chaque État. Un fonds d’affectation spéciale doit être créé pour financer les voyages des organisations de la société civile aux réunions du Forum. Les résolutions concernant la mise ne œuvre future du Forum doivent, en de termes bien précis, définir et assurer la participation efficace de la société civile à tous les niveaux, y compris mondial, régional et national, dans les processus de suivi et d’examen;

b) Participation à distance : les consultations nationales et les réunions du Forum politique de haut niveau doivent être diffusées sur le web, et tous les rapports disponibles au public et dans des formats accessibles, afin de renforcer la transparence et la participation de la société civile. La société civile doit pouvoir présenter des exposés et formuler des recommandations à distance à travers à travers Internet ou autres plateformes en ligne Les consultations entre les participants sur site et à distance doivent s’efforcer d’être aussi interactives que possible;

c) Production de rapports : sur la base du modèle de participation de la société civile au processus d’examen périodique universel (dans lequel les Nations Unies résument les exposés des ONG et d’autres acteurs non étatiques pour en faire un « résumé des informations des parties prenantes » officiel qui est pris en compte pendant l’examen de la situation des droits de l’homme d’un État), un processus similaire de production de rapports par les parties prenantes indépendantes doit être une composante essentielle du suivi et de l’examen post-2015;

d) Renforcement des capacités en vue de la collecte des données et du suivi : les avancées technologiques ont entraîné une augmentation extraordinaire des types de données disponibles ainsi que de leur volume. Cependant, de nombreux citoyens, surtout les groupes marginalisés, n’ont pas les ressources, les connaissances et les capacités nécessaires pour utiliser ces données. Le soutien financier et les ressources financières doivent être orientés vers le renforcement des capacités de la société civile et du personnel des collectivités locales, y compris des communautés, de chaque femme, homme et enfant, en ce qui concerne la collecte, l’accès et l’utilisation des données en vue de la prise de décisions. Ce renforcement des capacités permettra à la société civile de formuler des recommandations spécifiques dans les rapports et consultations post-2015 et de suivre les progrès accomplis.

Transparence

La participation des citoyens sans transparence totale et comparabilité des données et informations aura un impact limité. Comme préalable à une participation efficace, les citoyens doivent accéder en temps utile à des données et informations publiques partageables et ventilées pouvant être utilisées et comprise par tous. La transparence permet une meilleure coordination et un échange d’information en temps réel afin de faciliter la prise de décisions stratégique et de rendre les mécanismes et ressources aussi efficaces que possible pour obtenir des résultats en matière de développement. Des données transparentes, accessibles et comparables sont essentielles pour toutes les parties prenantes, y compris pour les pouvoirs publics à tous les niveaux, la société civile, les communautés et chaque citoyen, en vue d’une participation efficace à l’élaboration, la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable, de ses objectifs spécifiques et des indicateurs.

Recommandations

Les modalités, les missions et le rôle du contrôle, du suivi et de l’examen doivent être clairement définis et transparents. Les pouvoirs publics à tous les niveaux doivent fournir des informations en temps opportun, exactes, détaillées, compréhensibles et accessibles.

Conformément aux normes internationales en matière des droits de l’homme relatives à l’accès aux informations, toutes les données sur des sujets d’ordre public et/ou des données obtenus au moyen de fonds publics, y compris celles produites par le secteur privé, doivent être rendues publiques et « ouvertes par défaut ». Cela signifie que les informations et documents gouvernementaux ainsi que la recherche financée grâce aux fonds publics doivent être accessibles en temps opportun à tous et dans des formats consultables sur ordinateur, sans aucune restriction quant à leur utilisation et réutilisation.

Des normes internationales existantes relative au partage sans restriction des informations, telle que l’Initiative internationale pour la transparence de l’aide, doivent être renforcées.

Le Forum politique de haut niveau doit faciliter la diffusion d’informations pertinentes collectées par différents gouvernements nationaux et issues des différents niveaux d’examens post-2015, et permettre à la société civile d’identifier les domaines où l’absence d’informations et de données constitue un obstacle à la mise en œuvre, et d’y apporter des contributions.

Conclusions

Ce document indique que la participation et la transparence sont des principes clés pour des mécanismes de responsabilité efficaces et inclusifs en ce qui concerne le programme pour l’après-2015 à tous les niveaux (du niveau local au niveau mondial). En cas de participation et de transparence efficaces, les mécanismes de suivi et d’examen pour l’après-2015 pourront garantir une véritable responsabilité en ce qui concerne les objectifs de développement durable.

En effet, des processus d’examen et de responsabilité rigoureux sont absolument déterminants pour garantir la réalisation du potentiel de transformation du programme pour l’après-2015, la crédibilité des engagements pris et une meilleure appropriation par le pays et les communautés des objectifs globaux et spécifiques.

Le réseau de transparence, de responsabilité et de participation est prêt à aider les États membres à s’assurer que cette plateforme cadre parfaitement avec l’objectif poursuivi (pour une véritable responsabilité dans le cadre d’un programme pour l’après-2015 ambitieux).

1. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme et le Centre pour les droits économiques et sociaux (2013), qui sera responsable? - Les droits de l’homme et le programme de développement pour l’après-2015, un communiqué de presse du Secrétaire général (2010) SG/SM/12789-GA/10923-DEV/2791). [↑](#footnote-ref-1)
2. <http://www.cesr.org/downloads/who_will_be_accountable.pdf>. [↑](#footnote-ref-2)
3. Bien vouloir se référer à l’exposé général complet du réseau de transparence, de responsabilité et de participation en ligne à l’adresse http://tapnetwork2015.org/. [↑](#footnote-ref-3)
4. www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx. [↑](#footnote-ref-4)